



# BULLETIN D'ADHESION 2009

Je soussigné(e)

NOM .....

PRENOM .....

Fonction : .....

SOCIETE : .....

Adresse : .....

.....

..... Tél : ..... Fax : .....

E-MAIL : .....

Déclare être désigné(e) par ladite société pour la représenter à l'association Mayenne International.

Souhaite adhérer à Mayenne International pour l'année 2009 et verse la cotisation annuelle de .... Euros par chèque joint libellé à l'ordre de Mayenne International.

Montant de la cotisation annuelle : 200 Euros pour les membres adhérents ;

..... Euros pour les membres bienfaiteurs ( > à 200 Euros)

Je vous communique ci-dessous la liste des personnes auxquelles les invitations relatives à l'association seront communiquées :

Noms	Prénoms	Fonction	Email

Payable par chèque à l'ordre de Mayenne International

Fait à ..... le .....

Signature

Cachet de votre entreprise

*Les demandes d'adhésion sont soumises pour accord au Bureau de l'Association.*

Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre demande. Nous considérons que les données nominatives vous concernant constituent des informations confidentielles et nous nous engageons à ne pas les divulguer. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en écrivant à Mayenne International par courrier, télécopie ou mail (coordonnées ci-dessous).

Bulletin et règlement à retourner à :

**Martine GASDEBLAY**

**Mayenne International - CCI de la Mayenne - 12 rue de Verdun - 53002 Laval cedex**

Tél : 02 43 49 50 34 - Fax : 02 43 49 33 16 - Email : [m.gasdeblay@mayenne.cci.fr](mailto:m.gasdeblay@mayenne.cci.fr)

# CONDITIONS GENERALES D'ADHESION

## Objet :

Toute inscription à MAYENNE INTERNATIONAL doit être formulée par écrit sur le bulletin d'adhésion joint au présent document. La signature du bulletin par le client emporte l'adhésion aux présentes conditions. Sauf conditions particulières, toute participation sera considérée comme effective à réception de la totalité du règlement TTC.

## Contenu :

Voir le programme à l'intérieur du document. Le programme présenté à valeur indicative, il ne peut être considéré comme contractuel et il peut faire l'objet de modifications dues à l'indisponibilité d'un intervenant, d'une entreprise témoin ou de toute autre cause s'imposant aux organisateurs.

## Conditions de paiement :

Sauf dispositions particulières, l'inscription à MAYENNE INTERNATIONAL est payable en totalité au moment de l'adhésion formalisée à l'aide du bulletin ci-joint, dûment rempli et signé.

## Mode de règlement :

Le règlement est à effectuer en totalité par chèque à l'ordre de Mayenne International.

## CONDITIONS TARIFAIRES :

Adhésion annuelle par entreprise : 200 Euros. L'adhésion :

- vous accorde la gratuité à toutes les réunions et visites organisées au cours de l'année (hors frais de dîner)
- n'est pas nominative et permet l'accès aux collaborateurs de l'entreprise adhérente sans limite du nombre de participants.
- vous permet de bénéficier d'une consultation juridique personnalisée (validation d'outils contractuels ou avis argumenté sur une cause spécifique).

Participation ponctuelle pour entreprise non adhérente : 50 Euros

## ANNULATION :

Ces prix sont établis sur la base d'un nombre minimum de participants. L'association Mayenne International se réserve le droit d'annuler l'opération en cas de participation insuffisante.

## Votre contact :



MARTINE GASDEBLAY  
Conseiller en Développement International  
CCI DE LA MAYENNE  
12 rue de Verdun - BP 239 - 53002 LAVAL CEDEX

☎ 02 43 49 50 34 📠 02 43 49 33 16  
Email : [m.gasdeblay@mayenne.cci.fr](mailto:m.gasdeblay@mayenne.cci.fr)